

Constructions abandonnées, biens sans maître : que faire ?

Bulletin d'inscription

à dupliquer et renvoyer à association@maires51.fr

ou Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de la Marne

13 rue Carnot - 51000 Châlons en Champagne

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Les enjeux pour la commune : sécurité publique, hygiène, foncier, environnement, cadre de vie...
- Pouvoirs de police (générale / spéciale), transfert EPCI – compétence préfet : le partage des rôles
- Biens sans maître, état d'abandons manifeste, mise en sécurité des immeubles menaçant ruine, habitat indigne, terrain non entretenu, friches : définition, procédures et outils pour agir
- Points de vigilance et pièges à éviter : le tableau récapitulatif des notions vues ensemble

Coordonnées personnelles (indispensables pour le suivi des inscriptions)*

Mme, M. Prénom NOM _____

Fonction _____

Nom de la collectivité _____

Mail _____

(direct indispensable pour la confirmation ou à défaut mairie)

Mobile _____ Fixe _____



Participera à la formation "Constructions abandonnées, biens sans maître : que faire ?"



Le mardi 16 septembre 2025 de 9h à 16h30



secteur Châlons



Participera au repas

Oui

Non

2 MODES DE FINANCEMENT AU CHOIX

RÈGLEMENT PAR MANDAT

Formation élus = dépense obligatoire

renvoyer ce bulletin à association@maires51.fr
ou

13 rue Carnot - 51000 Châlons en Champagne

Montant à régler par la collectivité :

[] journée de formation : 120 €

Date : ____ / ____ / ____

Signature du participant

Signature du maire ou président
et cachet de la collectivité

RÈGLEMENT PAR DIF ELU

Financé via un fonds géré par la CDC



ATTENTION inscription minimum
11 jours ouvrés avant la date



1 Connectez-vous à
moncompteformation.gouv.fr
(créez votre compte de préférence en
utilisant FranceConnect)

2 Cliquez sur "DROITS"
permet de consulter votre
solde disponible

3 Rendez-vous sur maires51.fr
- Lien d'inscription accessible
sur chaque fiche de formation



Besoin d'aide ? 03 26 69 59 59